Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212900492-20251211-20250517-DE

Délibération

Séance du 11 Décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal d'ELLIANT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence de Nicolas POSTIC, adjoint au maire.

Présent(e)s : Pascale PICHON, Loïc COUSTANS, Annaïck COTTEN-BIANIC, Frédéric LE BRIS, Carine LE NAOUR, Fiachra MAC AN TSAOIR, Odile COTTEN, Annie LE GUERN, Valérie KERGOURLAY, Olivier LANNUZEL, Vefa GUENEGAN, Isabelle POSTEC, Fabien CARON, Arnaud LE TYRANT, Léna LE DU.

Absent(e)s ayant donnés pouvoir :

René LE BARON a donné pouvoir à Nicolas POSTIC
Claire LE FLOC'H a donné pouvoir à Valérie KERGOURLAY
Pascal LE SAUX a donné pouvoir à Frédéric LE BRIS
Ronan SINQUIN a donné pouvoir à Loïc COUSTANS
Marie-Laure LEVENEZ a donné pouvoir à Carine LE NAOUR

Absent(e)s sans pouvoir :

Stephan GUIVARC'H
David AUDREN

Est nommé(e) secrétaire de séance : Carine LE NAOUR

Date de la convocation : 04 décembre 2025

DELIBERATION N° 2025/05/17
OBJET : Cimetière de l'église – Reprise de concessions funéraires en état d'abandon

Un état des lieux a été effectué dans le cimetière de l'église le 19 mars 2024. Plusieurs concessions perpétuelles ont été constatées en état d'abandon. Pour remédier à cette situation et permettre à la commune de récupérer des emplacements délaissés, une procédure de reprise de ces concessions est prévue au Code Général des Collectivités Territoriales aux article L 2223-17, L 2223-18, R 2223-12et R 2223-23.

Monsieur le Maire explique la procédure engagée par la commune :

- Le procès-verbal de 1ère constatation de l'état d'abandon de concessions perpétuelles a été effectué le 19 mars 2024 avec 12 concessions visées ; affiché à la mairie et sur le panneau d'affichage du cimetière du 19 mars au 19 avril 2024, du 4 mai au 4 juin 2024 et du 19 juin au 19 juillet 2024 ;
- Le procès-verbal de 2ème constatation de l'état d'abandon de concessions perpétuelles a été effectué le 21 juillet 2025 avec 12 concessions visées ; affiché à la mairie et sur le panneau d'affichage du cimetière du 21 juillet au 21 août 2025 ;

L'ensemble de la procédure ayant été menée à son terme conformément aux dispositions règlementaires, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur la reprise des concessions, ce qui lui permettra ensuite de prendre l'arrêté individuel de reprise.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De reprendre les concessions en état d'abandon ci-dessous identifiées :

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212900492-20251211-20250517-DE

N° de concession	Date de l'acte d'attribution	Attribué à / Titulaire
14 BIS	1er janvier 1900	Monsieur FLATRÈS Christophe
31	3 août 1929	Monsieur QUÉMÉRÉ René
69	7 octobre 1929	Monsieur RANNOU Yves
86	16 décembre 1929	Monsieur QUÉRÉ / FLATRÈS / DUIGOU Jean
93	22 août 1929	Madame LENNON Marguerite
149	23 juin 1930	Monsieur MARC / LABBÉ Louis
229	7 octobre 1929	Mesdames MAHÉ née MANCHEC et DEUGET née MANCHEC
322	Acte de notoriété	—
328	24 mai 1930	Madame KERGOURLAY / LE DUIGOU
329	19 mai 1930	Monsieur COTTEN Jean
485	21 avril 1938	Monsieur LE MAO Guillaume
506	15 mai 1930	BRIDIER

- D'autoriser Monsieur le maire à prendre un arrêté municipal prononçant leur reprise dont elle assurera la publicité conformément à la règlementation en vigueur

- De mettre en service les terrains ainsi libérés, pour de nouvelles concessions

POUR : 21 *CONTRE : 0* *ABSTENTION : 0*

Fait et délibéré en Mairie, le 11 décembre 2025,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme le 12 décembre 2025,

Secrétaire de séance,
Carine LE NAOUR

L'adjoint au maire,
Nicolas POSTIC

MAIRIE D'ELLIANT (Finistère)